

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2022 à 20H00**

Convocation du 15 février 2022

- Ordre du jour :
- Demande de subvention : Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022
 - Demande de subvention : Amendes de police 2022
 - Demande acquisition chemin communal
 - Vote des taux d'imposition 2022
 - Débat d'orientation budgétaire
 - Questions diverses

Le vingt et un février deux mil vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal de la commune de TOURNON SAINT PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de TOURNON SAINT PIERRE.

Présents :

Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, M. JARDIN Lilian, Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia, Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle (arrivée à 20H12), Mme MICHAUX Marie-Joëlle, M. MICHON Emmanuel, M. VAN INGEN Freddy.

Absents excusés :

M. CHAMPION Emmanuel donne pouvoir à Mme BRAULT Marie-Françoise,
M. PENEVERE Jérôme.

Secrétaire de séance :

M. JARDIN Lilian

**I SUBVENTION (7-5) – DÉLIBÉRATION 2022-001 DEMANDE DE SUBVENTION :
FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE 2022**

Lors de la réunion du 13 décembre 2021, le conseil municipal a délibéré sur la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) 2022 et a approuvé le plan de financement avec un fonds socle de 6 117 €.

Cependant, l'actualisation des données démographiques et fiscales pour le calcul des enveloppes socle a engendré une augmentation de l'enveloppe qui est désormais d'un montant de 6 328 €.

Le conseil municipal maintient le projet de remise en état de la route de la Marne qui est dégradée en raison du gonflement et du retrait des argiles dans ce secteur.

Un devis a été établi et le plan de financement prévisionnel serait, après actualisation du montant socle du FDSR, le suivant :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| Travaux | 28 412.80 € HT | FDSR | 6 328.00 € |
| | | Commune | 22 084.80 € HT |
| TOTAL HT | 28 412.80 € HT | TOTAL HT | 28 412.80 € HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** l'avant-projet
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel
- **DE SOLLICITER** une aide auprès du Département au titre du FDSR 2022.

| | |
|------------|---|
| POUR | 9 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

II SUBVENTION (7-5) – DÉLIBÉRATION 2022-002 DEMANDE DE SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2022

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que dans un courrier du 10 janvier 2022, le Conseil Départemental propose aux communes de répartir les recettes provenant du produit des amendes de police. Pour ce faire, le projet communal doit être lié à une mise en sécurité, et indépendant d'un projet bénéficiaire de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**.

Le Conseil Municipal émet le souhait de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : « Projet de signalisation verticale rue de La Mairie ». Ce projet vise à faire respecter la limitation de vitesse dans la zone 30, par l'installation d'un panneau lumineux à alimentation solaire.

Il sera pris attache avec le STA de Ligueil afin de bénéficier de leurs conseils concernant l'implantation du panneau lumineux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| Panneau type B14 lumineux | 2 436.87 € HT | Amendes de police | 1 218.44 € |
| | | Commune | 1 218.43 € HT |
| TOTAL HT | 2 436.87 € HT | TOTAL HT | 2 436.87 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **S'ENGAGE** à réaliser cette mise en place sur l'année 2022, **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires.

| | |
|------------|----|
| POUR | 10 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

III ALIÉNATIONS (3-2) - DÉLIBÉRATION 2022-003 DEMANDE ACQUISITION CHEMIN COMMUNAL

Madame Le Maire informe le conseil municipal que par courrier reçu en mairie le 02 décembre 2021, Monsieur et Madame VAN INGEN Henri demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n°11 et du chemin rural n°9.

Le chemin rural n°11 dessert les parcelles B n°1 et B N°20 situées sur Tournon-Saint-Pierre ainsi que les parcelles YL n°1 et YL n°2 situées sur la commune de Bossay-Sur-Claise. Le chemin rural n°9, est quant à lui affecté à l'usage du public pour accéder au lieu-dit « Les Grèves ».

Concernant le chemin rural n°11, sur le principe, le conseil municipal ne s'oppose pas à sa cession puisque ce chemin n'assume, a priori, plus aucune fonction de circulation ou de desserte. Etant situé en limite de commune, il faut cependant s'assurer qu'une aliénation ne porterait pas préjudice aux propriétaires des parcelles côté Bossay-sur-Claise. Les membres de l'assemblée délibérante préfèrent, avant de statuer, se rendre sur place pour étudier la configuration des lieux.

Concernant le chemin rural n°9, même si une grande partie des habitations du lieu-dit « Les Grèves » appartient à M. et Mme VAN INGEN, en cas de cession, l'accès au lieu-dit doit rester possible tant au niveau de la circulation routière que des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication qui doivent être implantés sur le domaine public.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité,
REFUSE l'aliénation du chemin rural n°9,
REPORTE sa décision à une prochaine réunion concernant l'aliénation du chemin rural n°11.

| | |
|------------|------------------|
| POUR | 0 |
| CONTRE | 9 |
| ABSTENTION | 1 (M. Van Ingen) |

IV VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

L'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques récapitulant les décisions relatives aux taux et aux produits de la fiscalité n'ayant pas encore été transmis en mairie, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de reporter ce point à l'ordre du jour, lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

V DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pour rappel, selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Madame Le Maire propose de définir les différents besoins, qui serviront de base à la préparation du budget 2022, une fois chiffrés.

VOIRIE

- Route de la Marne : Un devis a été réactualisé pour un reprofilage de voirie pour cette route argileuse.
- Installation d'un panneau lumineux solaire « limitation 30 km/h » rue de la mairie.
- Installation de miroirs rue du 8 mai.

TRAVAUX HYDRAULIQUES

- La commission des chemins se réunira le samedi 19 mars afin de définir les fossés à reprofiler en priorité.

MATÉRIEL ROULANT

- L'épareuse utilisée principalement pour des travaux de broyage ou de coupe monte fortement en température. Il faut envisager soit son remplacement par un matériel neuf ou d'occasion soit faire appel à une entreprise extérieure.

SAS ENTRÉE MAIRIE

- Aménagement d'un SAS d'entrée pour limiter les déperditions de chaleur (côté accueil du public). Les différentes possibilités pour limiter au mieux les dépenses énergétiques, tout en respectant les normes d'accessibilité, sont en cours d'étude.

AMÉNAGEMENT A PROXIMITÉ DE LA VOIE VERTE

- Acquisition de deux tables de pique-nique, de poubelles, de banc et de lisses pour appuyer les vélos.
- Acquisition de marches en bois permettant de sortir de la voie verte pour rejoindre le chemin de la Chantaizière.

VI QUESTIONS DIVERSES

1°) TENUE DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates de l'élection présidentielle, des élections législatives et établit le planning de tenue du bureau de vote avec les conseillers.

2°) BRANCHEMENT EAU RUE DES AFN

Il est signalé qu'un particulier a fait installer un compteur d'eau rue des AFN et a endommagé au cours du raccordement le fossé communal. Le syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault va être contacté pour obtenir des précisions.

3°) DÉCÈS DE M. AUBIER SERGE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la carte de remerciement qui lui a été adressée relative au décès de M. AUBIER Serge, porte-drapeaux participant aux cérémonies officielles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50

RÉCAPITULATIF DE SÉANCE :

1°) Subvention (7-5) – Délibération 2022-001 Demande de subvention : Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022

2°) Subvention (7-5) – Délibération 2022-002 Demande de subvention : Amendes de police 2022

3°) Aliénations (3-2) - Délibération 2022-003 Demande acquisition chemin communal